

Vive la retraite !

Jacques FOOS,
Professeur Honoraire du Conservatoire National des Arts et Métiers
(Sciences et Technologies Nucléaires)

Non, ce n'est pas ce que vous croyez ! Je ne vais pas vous parler repos, vacances à perpétuité, grasse matinée, « questions pour un champion », charentaises, belote, pétanque, mots croisés, sudoku et autres applications de cette nouvelle période qui s'annonce comme passionnante à partir d'un certain âge.

Non. Mon propos aujourd'hui est de constater que, pour certains, c'est le moment où, enfin, on peut dire ce que l'on pense. Cette réflexion m'est venue en lisant les déclarations faites dans la Presse¹, à quelques jours de son départ, par Jacques Repussard, Directeur d'un grand organisme de recherche sur le nucléaire, l'IRSN (Institut de Radioprotection et de sûreté Nucléaire), appui scientifique de notre Autorité de Sûreté Nucléaire. Arrivé à la limite d'âge, comme on dit, ce grand dirigeant, ce scientifique de haut niveau, ce conseiller compétent se lâche au moins sur deux points très importants : la gestion post-accidentelle et le stockage des déchets radioactifs.

S'appuyant sur le retour d'expérience acquis à la suite des accidents d'avril 1986 (Tchernobyl) et de mars 2011 (Fukushima), Jacques Repussard estime qu'il ne faut plus céder aux sirènes du tout-évacuation. Quatre ans après la catastrophe de Fukushima, le bilan est éloquent. La catastrophe nucléaire n'a pour l'instant provoqué aucun décès par irradiation ou contamination mais a provoqué 1 979 décès chez les 160 000 habitants déplacés autour de Fukushima (contre 80 000 pour le tsunami). 90% de ces évacuations concernent des personnes de plus de 65 ans avec, dans le lot, son cortège de suicides ou de victimes de l'alcoolisme : syndromes d'un mal-être souvent imputable au déracinement. Le stress dû au tsunami a causé, lui, 1 373 victimes indirectes (mêmes raisons que pour l'évacuation autour de Fukushima) alors que les victimes directes de la catastrophe naturelle se comptent, elles, par dizaines de milliers. Le stress dû à l'évacuation est donc plus important que celui lié au tsunami (un comble !) et aurait pu être évité.

Or, nous sommes plusieurs à avoir toujours dit et écrit (mes lectrices et lecteurs en sont témoins : voir mes chroniques, par exemple, la n° 26 de mars 2012 : *Fukushima, un an après* dont je reprends ci-dessous des extraits ; même « discours » dans le livre écrit avec Yves de Saint Jacob : « *Peut-on sortir du nucléaire ?* » paru aux Éditions Hermann en 2012 également – page 201)

Fukushima, un an après (extraits)

Abordons un sujet tabou dans les médias ! Pour l'instant, ces accidents n'ont provoqué aucun décès dû à l'irradiation ou la contamination radioactive. Seize techniciens ont toutefois reçu des doses qui sont susceptibles de déclencher un cancer dans les décennies qui viennent. ***Quant aux populations concernées, les doses maximales reçues sont trop faibles, fort heureusement, pour qu'il y ait une conséquence quelconque sur le plan de la santé.*** Il n'y a aucune raison sanitaire pour empêcher les populations japonaises de réintégrer leurs territoires dès lors que l'excès de dose d'irradiation constaté (25 mSv/an au maximum) est inférieur d'un facteur 10 aux doses naturelles mesurées dans certaines régions du globe où vivent sans problème des populations depuis des siècles (certaines zones au Brésil ou en Inde atteignent 260 mSv/an).

France 5 a diffusé le mardi 6 mars 2012, un intéressant reportage intitulé « *J'étais à Fukushima* ». Il montre qu'on a interdit, sous prétexte d'évacuation, à des pompiers d'aller rechercher des survivants du tsunami parfaitement localisés. Sur ce plan, les 10 dernières minutes du film sont insoutenables. Elles rappellent cette phrase du rapport de l'ONU de 2005 sur l'accident de Tchernobyl (« **La persistance de mythes et d'idées fausses sur le risque d'irradiation ont provoqué chez les habitants des zones touchées, un fatalisme paralysant** ») et montrent que la peur du nucléaire peut entraîner des comportements irresponsables et faire des dégâts considérables qui ne sont pas dus, directement, à l'accident nucléaire lui-même.

¹ JDD du 5 mars 2016 ou encore : <http://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/021750296679-jacques-repussard-1206208.php>

Si un accident arrivait aujourd'hui dans une des 19 centrales nucléaires de notre pays, les autorités françaises suivraient les mêmes schémas que ceux empruntés par le gouvernement japonais les jours suivant le 11 mars 2011. Cette "doctrine" **s'appuie sur une application à la lettre du Principe de précaution** qui impose d'évacuer les populations pouvant être exposées à des seuils de radioactivité supérieurs à ceux des travailleurs du nucléaire, soit 20 millisieverts (mSv) par an. Ce sont ces principes-là qui ont été mis en œuvre depuis quatre ans dans la préfecture de Fukushima. « Or, ils ont provoqué des traumatismes si importants au sein de la population qu'ils nous font plaider pour une autre approche », assure Reiko Hasegawa, chercheuse associée au Medialab de Sciences-Po, Paris. « Des villages entiers meurent sans raison radiologique » souligne Jacques Repussard.

La "doctrine" qui serait appliquée en France a donc démontré ses conséquences dramatiques au Japon. C'est un retour d'expérience intéressant qu'il convient de prendre en compte. Là encore, Jacques Repussard prend position : « Nous pensons qu'il faudrait plus de souplesse dans les évacuations. À l'exception des zones très contaminées, il faudrait laisser les habitants libres de leur choix en leur expliquant les risques qu'ils encourent et ne forcer en rien l'évacuation. Cela implique socialement une culture plus importante du risque nucléaire et des effets des radiations ionisantes sur la santé et **politiquement d'accepter une exception dans l'application du Principe de précaution** ». On y revient toujours à cette plaie du « Principe de précaution ». Comme Jacques Repussard le souligne à la fin de son article pour le JDD : « Des décisions administratives fondées sur une démarche de précaution purement radiologique pourraient entraîner un transfert de risques, avec des conséquences psycho-sociales, sanitaires et économiques élevées, au final bien plus lourdes que celles de l'impact radiologique. **Nous devons donc, à mon sens, faire bouger notre doctrine** »

Autre cadeau de départ, Jacques Repussard a remis sur la table le dossier, ô combien sensible, des déchets radioactifs de très faible activité (TFA). Or sur ces déchets TFA, 30% à 50% présenteraient une activité «très très faible» (déchets TTFA), voire nulle, rappelle le directeur de l'IRSN dans son rapport. Que faire de ceux-ci? Auditionné mercredi par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (Opecst), Jacques Repussard estime qu'il faut revoir le système actuel, en particulier pour les déchets dont la radioactivité est inférieure aux seuils de libération prévue par la directive européenne 2013/59/CE. La France est un des rares pays à ne pas appliquer de seuils de libération pour ces déchets. Concrètement, si vous rentrez dans une zone active pour une intervention avec du matériel (outils, perceuse, etc.), même si vous ne vous en servez pas, même si ce matériel n'a vu aucune radioactivité le polluer, il est considéré comme un déchet radioactif et traité comme tel !! N'importe quelle âme sensée va trouver cela aberrant mais c'est ainsi, Principe de précaution oblige².

Nous tous sommes porteurs d'une radioactivité massique d'environ 0,15 Bq/g (c'est notre radioactivité naturelle ; elle existe depuis la nuit des temps : l'industrie nucléaire n'y est pour rien !). Tous les cimetières français vont-ils devenir des centres de stockage de matière radioactive ? Cette valeur de 0,15 Bq/g ne pourrait-elle pas être considérée comme valeur-seuil de libération ?

Le rapport de l'IRSN évoque trois pistes : d'une part, trouver d'autres solutions de stockage pour les déchets très faiblement radioactifs. On peut aussi, d'autre part, limiter leur production en laissant sur place les matériaux dont la contamination est de très faible niveau. Et enfin, comme je le soulignais dans une de mes chroniques sur le démantèlement (mais j'étais bien seul à l'époque !), valoriser certains déchets, en recourant, pour ceux de nature métallique à leur fusion dans des filières conventionnelles ou encore en broyant le béton des installations qu'on démantèle.

«Les débouchés ne seraient pas tous internes à l'industrie nucléaire», indique Jacques Repussard. Parmi les éventuelles filières, «la métallurgie, les constructeurs automobiles, le génie

² Voir aussi la chronique de Marc Ammerich, dont mes lectrices et lecteurs ont été destinataires : « Quand le Principe de précaution se conjugue avec l'ignorance » où il reprenait, entre autres, ce problème de déchets très faiblement radioactifs et le coût de leur stockage - indécemment tenu du non-danger potentiel – pour la Société. (Décembre 2014)

civil et la construction de routes. Mais il faut pour cela, avant toute chose, engager un travail sociétal de fond, éventuellement avec des conférences de consensus ou de citoyens. Viendra alors le travail technique, qui ne sera possible qu'à condition qu'on libère notre cadre de pensée».

On le voit, Jacques Repussard dont les propos jusque là étaient souvent repris par les antinucléaires car ils allaient dans le sens de leur combat (comme le coût estimé, en mars 2013, et extraordinairement élevé d'un accident nucléaire en France : 400 milliards d'euros ! Le JDD, s'appuyant sur le rapport de l'Institut dirigé par J. Repussard évoquait, lui, la somme complètement surréaliste de 5 800 milliards d'euros, la surenchère ne pouvait que satisfaire les opposants au nucléaire !).

Aujourd'hui, à l'occasion de son départ, J. Repussard remet les pendules à l'heure et comme l'écrivent les journalistes : « *cette fois, ce sont les écolos qui vont frémir !* ». Que s'est-il passé ? De deux choses l'une, ou bien, comme Saint Paul, J. R. aveuglé sur le chemin de Dallas, recouvre la vue à quelques jours de la retraite : « Bon sang, mais c'est bien sûr ! », ou bien – et c'est sans doute l'hypothèse la plus vraisemblable, compte tenu de la compétence reconnue par tous de J. Repussard - la vérité scientifique sur tous ces problèmes, les analyses rigoureuses des travaux de recherche menés sur ces thèmes, les observations conjointes conduisaient à des conclusions non écologico-politico-correctes qui ne pouvaient qu'encourager un fidèle serviteur de l'État à appliquer un autre principe bien connu à côté de celui de précaution qui est celui du devoir de réserve !

Quand arrive l'heure de la retraite, ce devoir peut enfin tomber. Jacques Repussard pouvait d'ailleurs s'abstenir de faire ces déclarations frappées sous le signe du bon sens. On peut donc lui en être reconnaissant même si ça vient un peu tard. Mieux vaut tard que jamais ! Et puis, nous sommes ainsi quelques-uns à nous sentir moins seuls et confortés dans notre combat contre l'ignorance et l'obscurantisme !

14 Mars 2016